



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration

Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Monique LAUGIER
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absent excusé :

Monsieur Joseph COSENTINO

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

3/ OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Maître Juliana CHICHMANIAN, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

Le Compte de gestion du comptable public retrace, au jour le jour, les encaissements et paiements effectués au cours de l'exercice antérieur.

Il a été vérifié que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.

Elle leur demande de bien vouloir statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, ainsi que sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la compatibilité des valeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

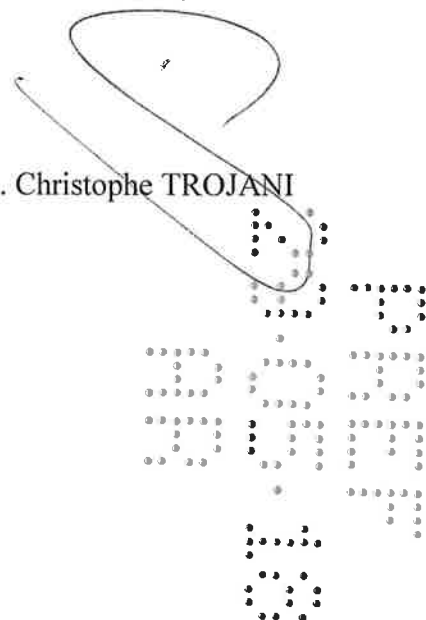
Après en avoir délibéré à 24 voix pour et 4 absentions (Madame Christine PETRUCCELLI, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Marie-Paule ZANOTTI, Monsieur Cédric CIRASA)

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives